

**Séance plénière
du Conseil Général du 19 septembre 2019 à 19h00
à l'Aula de la Tuilerie**

Le président du Conseil Général, M. Damien Coutaz ouvre cette séance du Conseil Général à 19 heures et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, ainsi qu'à la presse. Il souhaite la bienvenue aux 2 nouvelles conseillères générales Séverine Roh qui remplace Emmanuel Allaz et Véronique Acanfora El Hamrani qui remplace Rachida Bounasser Verelst. La secrétaire, Catherine Frossard, procède à l'appel nominal.

Pour le Conseil Général : Présents : 29 conseillers sur 30, est excusé : Guillaume Barman.

Pour le Conseil Municipal : Présents : 8 conseillers sur 10, ainsi que le président M. Damien Revaz et le secrétaire communal, M. Alain Vignon. Sont excusés : Gladys Siegfried et Pierre-Yves Robatel.

Avec 29 conseillers généraux présents, le quorum est atteint. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et les délibérations peuvent commencer conformément au règlement.

1. Approbation du PV de la séance du 11 juin 2019

p. 6 Art.2 ligne 2 : **1 400 000.-** et non 1 4000 000.-

p. 11 : Divers : **Claude-Yvan** Marcoz et non Claude-Alain.

Le PV est approuvé par les 28 conseillers votants.

2. Projet de fusion avec Collonges

Il s'agit ici d'une concertation. Le CG donne son opinion, mais il y aura une votation populaire. Il y aura un vote à bulletin secret, comme la loi sur les communes le demande. Comme pour les citoyens la votation portera sur deux questions : la première concernant le projet de fusion et la seconde concernant le contrat de cette fusion (avec la proposition de n'avoir plus que sept conseillers communaux dans la nouvelle commune).

Damien Revaz, Président de la Municipalité, prend la parole et explique :

- qu'il n'expose pas en détails le processus de la fusion et les décisions prises, largement expliqués dans le rapport complet du bureau mandaté, ainsi que dans le message de la municipalité.
- que les questions pratiques liées au processus de fusion sont réglées dans le rapport de fusion et qu'elles ont déjà été expérimentées lors de la fusion avec la commune de Mex.
- que ce qui est à appréhender, c'est l'enjeu pour notre commune, ainsi que pour la commune de Collonges. Le vote du CG est important, même s'il n'est que consultatif. Même si le CG devait dire non, le projet de fusion serait soumis à la population. Le vote se fera à bulletin secret, comme le prévoit la loi sur les communes. Le conseil municipal souhaite pouvoir partager sa vision stratégique avec le conseil général et s'appuyer sur celui-ci pour le message donné à la population. De plus, la population pourra se référer à l'analyse faite par le pouvoir législatif pour prendre sa décision.

- que la décision revêt un aspect historique. Si la commune de Collonges est une petite commune en terme de population et en terme économique, elle est une commune importante en terme de territoire et la superficie de la nouvelle commune de St-Maurice serait quasiment doublée.
- que le vote est important dans l'évolution future. Ce processus de fusion va s'accélérer et le nombre de communes va drastiquement se réduire en Valais et sur le plan national.
- qu'il a participé avec une quinzaine d'autres présidents de commune à une étude menée par l'Etat du Valais concernant les processus de fusion. Il y avait une unanimité à se rendre compte que les fusions seront l'avenir, autant pour les petites communes que pour les communes plus importantes. Le statu quo n'est pas une solution viable et le processus des fusions va se poursuivre et s'accélérer dans le futur.
- qu'il est important que St-Maurice s'inscrive dans ce processus. D'autres communes des alentours vont être amenées à réfléchir à d'éventuelles fusions. Il serait prématuré d'imaginer quelles communes vont l'envisager, ni vers quelles communes elles vont se tourner. Il est important de montrer que St-Maurice peut jouer le rôle d'une commune centre qui sait fédérer autour d'elle, qui sait mener à bien des projets, qui sait construire une administration et des services qui répondent aux attentes de la population.
- que ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement les questions pratiques, ce qui est fondamental, c'est de savoir quel projet nous avons pour notre région et pour notre population, ce que nous voulons offrir à la population. Le processus proposé permettra un renforcement de l'administration et une amélioration de la qualité des services. La fusion amène une économie d'échelle. De l'argent pourra être investi ailleurs et pourra améliorer la qualité des services offerts à la population. Elle permettra de répondre aux défis techniques de plus en plus pointus auxquels sont confrontées les communes avec la possibilité financière d'engager du personnel qualifié pour y répondre. Cette fusion favorise le bien des 2 communes, autant Collonges que St-Maurice. Il est important qu'un joli score entérine la décision de fusion pour que les communes voisines puissent prendre conscience d'un projet fédérateur et ambitieux présenté aux populations des 2 communes.
- qu'il est important que la fusion soit acceptée ce soir avec un joli score pour donner un signal positif aux citoyens des deux communes.
- que pour la fusion avec Mex, il n'avait pas été utile de faire un contrat de fusion. Un contrat de fusion n'est pas non plus vraiment nécessaire avec Collonges, puisque les questions pratiques sont réglées dans le rapport de fusion. Tout ce qui se retrouve dans le contrat de fusion se retrouve dans le rapport de fusion. Ce contrat de fusion est un prétexte pour permettre à la population de choisir le nombre de conseillers communaux de la future commune. Il permet de séparer les deux questions. Les communes ont la volonté de ne pas prendre la population en otage. Il sera tout à fait possible de refuser le contrat de fusion sans mettre en danger la fusion. Le contenu du contrat sera repris à l'exception du nombre de conseillers. Si le contrat de fusion est accepté à Collonges et à St-Maurice, la nouvelle commune suggèrera au Grand Conseil une commune avec 7 conseillers, sinon elle suggèrera une commune avec 11 conseillers. Comme un vote de la population appuiera cette suggestion, le Grand Conseil suivra le résultat des urnes des 2 communes.
- qu'il ne revient pas en détails sur la question du nombre de conseillers évoquée dans le contrat de fusion car elle a déjà été traitée lors du conseil général du 11 juin 2019 dans le rapport rendu sur la réponse au postulat. La question a été débattue avec ses

partisans et ses détracteurs. Le conseil communal est convaincu qu'une réduction est judicieuse, qu'un nombre de conseillers de 7 permettra de mieux anticiper les défis de l'avenir. Malgré les craintes de certaines personnes, il est convaincu qu'introduire ce nouveau fonctionnement avec 7 conseillers communaux au moment de la fusion est une bonne décision qui permettra d'apporter des changements et des améliorations dans l'administration et dans les services communaux. Il recommande d'accepter le contrat de fusion. Chaque commune doit accepter le contrat pour que le contrat à 7 entre en vigueur. Si une des 2 communes le refuse, la fusion se fera et la nouvelle commune aura 11 conseillers communaux.

Diane Turin prend la parole et remercie les membres de la commission ad hoc pour leur travail et leur collaboration. Cette commission s'est réunie à 4 reprises. Après avoir pris connaissance des documents mis à disposition, elle a d'abord établi une liste de questions pour s'assurer qu'elle comprenait bien la situation et les enjeux de cette fusion. Suite aux réponses de la municipalité, en particulier du président remercié pour sa disponibilité, diverses discussions ont eu lieu au sein de la commission. En conclusion, la commission ad hoc constate que les économies d'échelle sont non négligeables, car la centralisation des services et de l'administration aura un impact positif pour les 2 communes. Le financement des impôts par les citoyens va être harmonisé avec une hausse d'impôts minime pour les citoyens de Collonges et une baisse pour ceux de St-Maurice. Concernant l'endettement des 2 communes, la commission signale que la commune de St-Maurice dispose d'infrastructures exceptionnelles pour une commune de moins de 5000 habitants et qu'avec les travaux récents dus à l'arsenic à Collonges, son endettement va considérablement augmenter. Les 2 communes seront dans une situation comparable au point de vue de l'endettement. La commission constate qu'il y aura peu de changements dans la vie quotidienne des citoyens, que de nombreux services fonctionnent déjà en collaboration, que les services en fonction séparés le resteront pour des raisons pratiques. Elle souligne qu'une fusion acceptée, puis réussie, peut être un signal fort et une impulsion pour d'autres communes du district. Cela permettrait à notre région de devenir plus forte entre les 2 villes voisines. Concernant le contrat de fusion, la commission est consciente que le point principal est la baisse du nombre de conseillers à 7. Elle est partagée, car certains membres trouvent que ce n'est pas le moment opportun au vu des grands changements occasionnés par la fusion, mais la majorité trouve au contraire que c'est le moment idéal pour le faire. La majorité de la commission y est favorable. La commission recommande d'accepter les 2 objets de vote et espère que les citoyens des 2 communes en feront de même en novembre.

Le **PLR** remercie la commission ad hoc pour le travail. Il constate que tout est scruté à la loupe dans le rapport de fusion, le message de la commune et celui de la commission ad hoc. Il constate que la fusion des deux communes est une évidence. Il émet un doute quant à l'idée de changer le nombre de conseillers. Certains membres pensent qu'il faut d'abord digérer la fusion et ensuite réorganiser l'administration. D'autres membres sont favorables à une commune avec 7 conseillers. Il y a une unanimité pour la fusion. Le PLR entre en matière sur les 2 objets soumis au vote.

Le **PDC** remercie la commission ad hoc pour le travail effectué. Depuis quelques années, il y a une réflexion sur les projets de fusion dans le but de promouvoir et défendre convenablement les intérêts locaux entre les 2 grandes villes des alentours. La possibilité

de fusionner avec Collonges et d'accroître les collaborations s'offre à nous aujourd'hui. Le groupe PDC souhaite que les identités agaunoises et collongiennes soient respectées. De plus en plus de charges complexes sont confiées aux administrations communales et il est nécessaire qu'elles soient dotées de ressources humaines aptes à y répondre. Le PDC souhaite que les ressources ne soient pas trop externalisées afin de rester autonome. Il constate que certains services coopèrent et travaillent déjà ensemble. Concernant la Step et les sapeurs du Salentin, il ne serait pas judicieux de mettre en péril ce qui fonctionne bien et le groupe PDC trouve logique de prévoir un statu quo pour les années à venir. Les bases de cette fusion pourraient être reprises pour d'autres communes et le PDC souhaite qu'elle se passe de la meilleure des manières. Suite au postulat du PDC concernant le nombre de conseillers, il soutient logiquement le contrat de fusion et souhaite que les conseillers communaux aient de plus en plus une action axée sur la stratégie. Le PDC est favorable à la fusion qui serait un atout pour les 2 communes et accepte l'entrée en matière.

L'ADG remercie la commission et la municipalité pour leur travail. L'ADG est favorable à la fusion ; le seul bémol c'est que différents services ne fusionnent pas. Il a l'espoir que la fusion donne des idées à d'autres communes. Il émet une crainte par rapport à la non fusion de certains services qui pourrait compliquer la fusion avec d'autres communes et accepte l'entrée en matière.

Damien Coutaz ouvre la discussion en précisant qu'elle peut porter sur le projet de fusion lui-même et sur le contrat de fusion.

Jan Schönbächler demande si la commune a une idée du temps qu'il faudra pour que les services non fusionnés fusionnent ou s'ils resteront non fusionnés.

Damien Revaz répond qu'il voit 3 services différents concernés par la question et que les réponses varient suivant les services. Concernant la station d'épuration, fusionner les 2 step impliquerait de construire une canalisation de Collonges à St-Maurice et d'abandonner une station qui fonctionne bien et perdre les investissements consentis non amortis ; il est donc évident de ne rien faire. Pour le service du feu, c'est compliqué, la nouvelle structure inter-cantonale avec des régimes juridiques différents vient de se mettre en place. C'est une mauvaise phase pour imaginer que St-Maurice desserve Collonges ; actuellement le statu quo est la meilleure solution. La loi valaisanne prévoit qu'une commune puisse déléguer une partie de son territoire à un autre service. Suivant les discussions avec les autres communes et après un bilan fait après quelques années, il est possible que la situation évolue. Pour les écoles, il y a une collaboration avec l'association intercommunale qui regroupe Evionnaz, Collonges, Vernayaz et Dorénaz. Le conseil municipal de St-Maurice s'est engagé à maintenir une école présente à Collonges pour 8 ans ; la bourgeoisie de Collonges s'est aussi engagée pour mettre le bâtiment à disposition des écoles. Il constate qu'il y a un tollé des parents quand il y a des fermetures d'école, mais que le regroupement peut avoir des avantages (UAPE, meilleure répartition des élèves entre les classes en cas de difficulté, projet pédagogique...). Un pronostic sur le futur des écoles est impossible actuellement.

Jan Schönbächler explique sa crainte si Evionnaz se tournait vers une autre commune. Il constate qu'il y a de nombreuses synergies entre Collonges et Evionnaz. Il craint que les collaborations deviennent plus compliquées en cas de fusion d'Evionnaz avec une autre commune que St-Maurice.

Damien Revaz lui répond qu'il ne peut pas faire de pronostic quant à l'éventuelle mariée d'Evionnaz ; il espère que St-Maurice serait en bonne position, puis poursuit en expliquant qu'il y a des limites dans les collaborations intercommunales qui apparaissent, notamment concernant les prestations qu'elles peuvent offrir, mais aussi en terme de démocratie. Le conseil général ne peut plus voter leur budget. Néanmoins, il y a un intérêt de tous à ce que certaines collaborations perdurent. Aujourd'hui, il y a un intérêt à ce que certaines collaborations existantes se poursuivent, par exemple pour les écoles et la station d'épuration. C'est dans l'intérêt des 3 communes de St-Maurice, Collonges et Evionnaz. Il y a aussi une déchetterie commune à Collonges et Evionnaz. Concernant les déchetteries, c'est trop tôt pour savoir ce qui se fera à l'avenir. Les autorités communales de toutes les communes et les conseils généraux seront attentifs à un développement le meilleur possible au point de vue économique, mais aussi en terme de service à la population.

Catherine Frossard souligne que la fusion est une bonne chose, même si elle aurait préféré plus de communes.

Damien Coutaz organise le vote et précise que le bulletin vert doit aller dans l'enveloppe verte et le gris dans l'enveloppe grise, sous peine de voir son vote invalidé.

Alain Vignon, Damien Coutaz et les scrutateurs Dominique Thiévent, Paola Morzillo et Ariane Curdy procèdent au dépouillement.

« Acceptez-vous la fusion des communes municipales de Collonges et St-Maurice ? »
Vote : 28 oui ,1 non, 0 blanc.

La fusion des communes municipales de Collonges et St-Maurice est acceptée.

« Acceptez-vous le contrat de fusion des communes municipales de Collonges et Saint-Maurice ? »
Vote : 23 oui, 6 non, 0 blanc.

Le contrat de fusion des communes municipales de Collonges et Saint-Maurice est accepté.

Les 2 objets sont acceptés par le conseil général. Ce vote étant consultatif, ces deux objets ne seront acceptés que si les citoyens des 2 communes les acceptent.

3. SDIS des Fortifications

Damien Coutaz rappelle que SDIS signifie service de défense contre l'incendie et les secours des Fortifications et signale qu'il y a 2 parties séparées : l'une sur l'approbation des statuts du groupement analogue à une association de communes et l'autre sur la révision du règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels. Vu la complexité et le fait que les statuts doivent être validés par 2 cantons différents, il n'y aura pas de modifications possibles. Le CG sera amené à les accepter ou à les refuser. Par

contre, il est possible de modifier le règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels.

Damien Revaz, Président de la Municipalité, prend la parole :

- Propose de formaliser une situation déjà existante. Le processus a commencé il y a longtemps, les premières conventions datent de 1999 ; la situation a petit à petit évolué et aujourd'hui il y a un seul corps de pompiers pour les 2 communes. Il fonctionne déjà et entrera prochainement dans une nouvelle caserne. Il s'agit de formaliser la structure juridique de ce nouveau corps. C'est compliqué car les 2 corps issus de cantons différents ont des systèmes de financement différents, des organisations différentes, des régimes juridiques différents. De plus, aucune structure juridique d'association intercantonale n'existait.
- Dans la loi valaisanne il est prévu de pouvoir faire des associations publiques intercommunales ; dans la loi vaudoise aussi. Mais aucune loi ne prévoyait des accords pour des associations de communes intercantionales. On aurait peut-être préféré une SA qui aurait évité des tracasseries administratives et une mise en place assez lourde d'une structure. Mais pour l'ECA et la loi vaudoise, ce n'était pas imaginable. L'association de communes présente des avantages : une meilleure représentation politique des communes avec une assemblée générale de cette association constituée de représentants issus des législatifs des 2 communes, une simplification de la lecture des comptes qui figureront en annexe dans les comptes communaux et une structure plus limpide et plus claire.
- Règlement : la nouvelle association devra édicter et adopter un règlement intercommunal ; on propose d'abolir tout ce qui figurera dans le nouveau règlement. Les parties conservées touchent le financement qui est différent d'un canton à l'autre, à savoir l'obligation de servir et la taxe de remplacement. Aucune modification n'a été apportée aux articles conservés. On a pensé ne pas ouvrir la discussion à ce stade, mais qu'il serait possible d'y revenir plus tard après un ou 2 exercices si on veut des modifications.
- La municipalité recommande d'approuver les statuts et d'approuver la suppression d'un nombre important d'articles dans le règlement.

Mireille Brouhoud prend la parole, explique que la commission s'est réunie 3 fois et que les documents étaient plutôt indigestes. Elle s'appuie sur un power point. Elle présente les statuts plutôt que les règlements. L'association du SDIS la commune de St-Maurice-Lavey a des pompiers valaisans et vaudois, avec un règlement vaudois. L'ECA (établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels) est un établissement vaudois qui met à disposition tout le matériel nécessaire pour 40 personnes. En cas de besoin de renforts, Bex, Aigle ou Lausanne interviendront. On est sous la loi vaudoise et pour cela que de nouveaux statuts sont nécessaires. Il y aura un conseil intercommunal : 6 St-Maurice, 3 Lavey + 1 secrétaire externe aux 9 personnes ou non, 1 président, 1 vice-président et la commission de gestion. L'organigramme de ce conseil est pratiquement le même que celui du conseil général. Il y aura un comité de direction constitué de 4 personnes issues des exécutifs de St-Maurice et Lavey (2 et 2). Le travail du conseil intercommunal consistera à fixer les indemnités, à approuver le rapport de gestion du comité de direction, à adopter le budget et les comptes, à adopter les règlements, à autoriser des emprunts imprévisibles et exceptionnels. Les attributions du comité de direction sont d'élire le président et le secrétaire, d'exécuter les décisions, de représenter l'association, de prendre des mesures pour assurer les standards de sécurité fixés par l'ECA, à garantir l'effectif des sapeurs pompiers, à élaborer le budget, à

procéder à l'encaissement des participations des communes de St-Maurice (2/3) et de Lavey (1/3), à nommer le commandant et les officiers du SDIS, à traiter les oppositions dirigées contre les décisions du commandant,... Elle termine en remerciant Xavier Bruchez qui a fait l'organigramme de la présentation.

Le **PLR** félicite la municipalité et la commission ad hoc pour le travail effectué. Il constate que les collaborations intercommunales sont absolument nécessaires face aux exigences de plus en plus importantes dans de nombreux domaines. Le PLR est fier car St-Maurice participe à la première collaboration intercantonale. Les statuts et les règlements n'apportent pas de modifications notables à la législation actuelle. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Le **PDC** constate que la collaboration a débuté en 1999 ; depuis peu, elle a abouti à la construction d'une nouvelle caserne. Avec 2 communes de 2 cantons différents, il n'a pas été évident de constituer l'association de la SDIS des Fortifications et d'élaborer des statuts compatibles avec les lois cantonales valaisannes et vaudoises. Il remercie les personnes qui ont œuvré pour ce projet et accepte l'entrée en matière.

L'**ADG** remercie la commission et la conseillère malheureusement absente ce soir pour leur travail et accepte l'entrée en matière.

Damien Coutaz ouvre la discussion sur les statuts. Il demande s'il y a des précisions ou des remarques sur ces statuts qui ont été élaborés et validés par les 2 cantons. Ils seront approuvés ou non. Il n'y aura pas de modifications possibles. En l'absence de questions ou de remarques, Damien Coutaz pose la question :

« Acceptez-vous les statuts du regroupement ? »

Vote : 28 oui, 0 non, 0 blanc.

Les statuts du regroupement analogue à une association de commune sont acceptés à l'unanimité.

Damien Coutaz passe au point b) de l'ordre du jour, à savoir au règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels. Il demande s'il y a des questions ou des remarques et énumère les différents points du règlement.

Introduction et avant-propos

Dispositions générales : supprimées

Chapitre 1 : Organisation

Chapitre 2 : Organisation, attributions et compétences : supprimé

Chapitre 3 : Obligation de servir et financement

Laurent Rey constate qu'à l'Art.5, p. 3 il y a un problème de mise en page, avec des puces non alignées

Alain Vignon répond que la mise en page sera revue.

Chapitre 4 : Effectif, équipements, matériel et installations : supprimé

Chapitre 5 : Instruction : supprimé

Chapitre 6 : Organisation de l'alarme : supprimé

Chapitre 7 : Intervention : supprimé
Chapitre 8 : Solde, allocation et subsistance : supprimé
Chapitre 9 : Assurances : supprimé
Chapitre 10 : Mesures pénales et disciplinaires : supprimé
Dispositions finales.

Damien Coutaz passe au vote.

« Acceptez-vous la révision du règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels ?

Vote : 28 oui, 0 non, 0 blanc.

La révision du règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels est acceptée à l'unanimité.

« Acceptez-vous la révision du règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels en une seule lecture ?

Vote : 28 oui, 0 non, 0 blanc.

La révision du règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels est acceptée en une seule lecture.

4. Règlement intercommunal sur la gestion des situations particulières et extraordinaires

Damien Revaz, Président de la Municipalité, signale qu'il s'agit d'une opération cosmétique, que le CG a récemment adopté un règlement pour les situations particulières extraordinaires, que dans l'intervalle, des collaborations ont été développées et intensifiées et qu'il faut changer les termes des règlements pour les passer de communal à intercommunal. Idéalement, il faudrait accepter ce règlement tel quel dans son ensemble pour ne pas retourner vers les assemblées primaires des autres communes.

Mireille Brouchoud ajoute que la commune boursière pour la gestion de cette organisation est Vernayaz.

Damien Coutaz passe la parole aux chefs de groupe.

Le **PLR** souligne que les collaborations intercommunales sont nécessaires dans différents domaines, notamment en cas de crise. La révision des règlements des états majors était nécessaire. Le PLR accepte l'entrée en matière.

Le **PDC** souligne que très peu de points diffèrent entre les règlements de l'état major du Salentin et celui de St-Maurice et accepte l'entrée en matière.

L'**ADG** accepte l'entrée en matière.

Damien Coutaz ouvre la discussion et énumère les différents points de ce règlement.

Introduction

Chapitre 1 : dispositions générales

Chapitre 2 : conseils municipaux et organe de surveillance

Chapitre 3 : EMCR Salentin

Chapitre 4 : compétences financières et répartition des coûts

Chapitre 5 : indemnités, assurances et responsabilités

Chapitre 6 : dispositions finales

Damien Coutaz pose la question :

« Acceptez-vous le règlement intercommunal sur la gestion des situations particulières et extraordinaires? »

Vote : 28 oui, 0 non, 0 blanc.

Le règlement intercommunal sur la gestion des situations particulières et extraordinaires est accepté à l'unanimité.

« Acceptez-vous le règlement intercommunal sur la gestion des situations particulières et extraordinaires en une seule lecture? »

Vote : 28 oui, 0 non, 0 blanc.

Le règlement intercommunal sur la gestion des situations particulières et extraordinaires est accepté en une seule lecture.

5. Tour d'horizon

Damien Revaz, Président de la Municipalité, remercie le CG pour la confiance accordée en particulier pour la fusion avec Collonges.

- Il signale que les 8 octobre et 22 octobre, il y aura deux séances d'information publiques. Elles auront un déroulement différent et les habitants des 2 communes sont invités aux 2 séances. Un tout ménage informera la population sur les horaires et les lieux précis. La première aura lieu à Collonges. Le bureau mandaté y présentera le contenu du rapport de fusion, avec une intervention de Maurice Chevrier, chef de service des affaires intérieures et communales qui donnera la vision de l'Etat sur les fusions de communes, et Simon Epiney premier président de la commune fusionnée du Val d'Anniviers qui fera un témoignage sur ce qui a été vécu lors de la fusion et sur ce que la fusion a amené comme résultats. La deuxième soirée débutera par une courte présentation du rapport de fusion et se poursuivra avec une table ronde avec M. le conseiller d'Etat Favre, chef du département concerné par les affaires communales, Simon Epiney et Madeline Hediger députée et ancienne présidente de la commune de Mex qui pourra donner son expérience et son retour sur une fusion, en particulier sur une fusion avec St-Maurice. Il souhaite une nombreuse participation des conseillers généraux à l'une ou l'autre, voire aux 2 séances.
- Il donne des nouvelles des employés communaux : engagement d'un deuxième apprenti comme agent d'exploitation (Maxime Dubois) ; la commune fait des efforts dans la formation professionnelle. Lionel Della Santa a été engagé en qualité de curateur à plein temps à partir de décembre en remplacement de Thomas Roduit

(démission, engagement chez Eméra). Il va entamer une formation en CAS en curatelle auprès de l'université de Lausanne. Lionel Della Santa était secrétaire de l'APEA et Pauline Meuwly originaire d'Evionnaz et habitant Massongex a été engagée pour le remplacer.

- Le décompte de la maison Duc peut vous être donné. La commune est très satisfaite des travaux ; il y a eu un impact important dans la presse spécialisée, avec de nombreuses publications consacrées à ces travaux. Il y a beaucoup de visites conduites par les architectes de personnes se formant en architecture. Plusieurs distinctions et nominations ont été décernées pour ce bâtiment. Il y en a eu avec prix, notamment un prix suisse d'architecture décerné aux architectes. Pour le décompte final, un crédit de 4 000 000.- avait été voté. En réalité, le devis de construction était de 3 987 000.-. Le décompte final s'élève à 4 173 434,85.-. Le dépassement est de 4,65 %. Il ne prend pas en compte les subventions que nous avons reçues de l'Etat du Valais qui s'élèvent à 75 000.-. Les subventions n'avaient pas été budgétisées pour permettre d'avoir des réserves. Avec les subventions, le dépassement est de 2,77 % par rapport au devis soumis au CG. Le dépassement est dû à des planchers à changer suite à un accident et à des honoraires d'ingénieurs plus élevés que prévus. Les honoraires des architectes ont aussi augmenté, puisqu'ils sont liés au coût total. Concernant le rendement, le marché immobilier s'est tendu et les contrats signés s'élèvent à 114 000.- au lieu des 121 000.- prévus. Le contrat d'emprunt a été signé pour 15 ans à 0,8 % au lieu de 2,3 %. Les coûts du bâtiment sont très largement couverts. Dans les comptes 2018, on a pu mettre une réserve de 100 000.- sur les bâtiments communaux.
- Concernant le tarif électrique 2020, il y aura une augmentation de 2,5 centimes par KW due à l'augmentation des coûts d'achat de 2 ct et une augmentation des coûts des transports de 0,5 ct. La commune ne peut pas maîtriser ces coûts. Toute la Suisse connaît une hausse de ces tarifs. On est encore très compétitifs. Nous avons jusqu'à maintenant obtenu des prix extrêmement bas, avec des contrats très favorables en 2018 et en 2019. Pour un ménage moyen de 4 personnes, il y aura environ une augmentation de 8.- par mois.
- La presse a reporté certaines critiques liées à des travaux effectués par la commune. Il s'agit de l'ancien local de police transformé en cabinet médical. Le président précise qu'il s'agit de travaux d'amélioration, d'un montant de 120'000.- environ, et non de travaux spécifiques à un cabinet médical. Ce local peut accueillir un cabinet d'avocat, d'architecte... Cet immeuble a une valeur de 120 000.- environ ; ce qui fera 240 000.- au bilan. Un contrat de bail de 5 ans a été signé. La commune estime avoir réalisé une bonne affaire immobilière avec un bon rendement, mais aussi une bonne affaire en occupant une surface commerciale de la grande rue et une bonne affaire avec un médecin de plus (contribuable intéressant) à St-Maurice. La commune n'a pas jugé utile de répondre à ce type d'article.
- La nouvelle caserne est achevée et la réception des travaux aura lieu demain. Le 11 octobre, à partir de 16 heures, il y aura l'inauguration du bâtiment à laquelle vous serez invités avec une visite du bâtiment et une partie officielle au cours de laquelle prendront la parole les conseillers d'Etat Favre et De Quatro, soit les 2 conseillers d'Etat concernés par ces travaux.
- Les parcomètres ont souvent été évoqués. La commission cantonale de signalisation routière a approuvé toute la signalétique ; le règlement a été homologué ; les horodateurs vont être livrés et les socles construits. La gestion des parkings avec les horodateurs pourra être mise en service à partir du premier janvier 2020.

- St-Maurice participe à un projet de station d'épuration regroupant les communes de St-Maurice, Lavey, Bex, Massongex, Vérossaz, Gryon, Monthey et toute la vallée d'Illiez, ainsi que le site chimique de Monthey et a donné son feu vert à une phase d'étude consistant à approfondir les aspects techniques et de coûts pour le réseau permettant d'amener les eaux jusqu'à la step. Une deuxième étude concerne la structure juridique, le financement et la répartition des coûts. Cela prend du temps, car il y a 10 communes et le site chimique représenté par la CIMO. Cette structure aura des partenaires publiques et privés. Un calendrier établi prévoit de présenter un rapport l'année prochaine. Il permettra de prendre des décisions. Le projet supposera l'aval des différents organes législatifs. C'est un projet important qui évite les nuisances de la station d'épuration à proximité, qui permet de régler le problème de la step actuelle dans le cadre de Rhône 3, qui prévoit une step qui fonctionnera avec une équipe professionnelle 24 heures sur 24 (de la CIMO) et qui offrira des performances de la station d'épuration largement améliorées.
- La commune a reçu deux interpellations de Thelma Hutin et n'y a pas encore donné réponse. Pour celle qui concerne le pare-balles du stand de tir, la commune attend la détermination du DDPS. La commune attend la prise de position d'armasuisse qui sera déterminante.
- Concernant la deuxième interpellation sur la 5G, il y a eu une interpellation au Grand Conseil au niveau cantonal qui a été débattue la semaine dernière. Dans ce domaine, la compétence communale est nulle. La commune donnera les réponses dès que possible.
- De l'herbe pousse dans les pavés de la grande rue et de la place du Parvis. La raison en est que la commune a changé sa manière de traiter et n'utilise plus d'herbicides.

6. Divers

Damien Coutaz passe la parole à l'assemblée.

Viviane Rossier-Frey se pose des questions par rapport au buddleia, appelé aussi arbre à papillons. Elle constate qu'il y en a de plus en plus sur notre territoire, qu'il a de grosses racines et qu'elles cassent les murs et demande quelle est la position de la commune par rapport à cet arbre envahissant.

Stéphane Devaud lui répond que la voirie les élimine, mais qu'elle ne les voit pas tous et qu'il faut les annoncer.

Viviane Rossier-Frey signale qu'il y en a énormément vers les CFF, vers la scierie...

Stéphane Devaud lui explique que dans ce cas-là, il s'agit d'un terrain privé sur lequel la voirie n'a pas le droit d'agir...

Damien Revaz signale qu'une campagne cantonale est en cours.

Dominique Thiévent signale qu'il a vu depuis quelques semaines des travaux sur le toit de la salle de Gym du centre sportif, se demande s'il y a eu des problèmes de construction sur cette toiture. Il a vu des Vélux recouverts d'un plastique.

Patrick Barman lui répond qu'au centre sportif un assainissement des coupoles a été réalisé. De nombreux jeunes s'amuse à courir sur ces toitures plates (groupe scolaire et centre sportif) ; il y a un risque important d'accident et il a fallu renforcer ces coupoles avec des grillages.

Dominique Thiévent demande s'il y avait déjà des fuites peu de temps après la construction.

Patrick Barman lui répond que s'il s'agit du nouveau CO il est géré par l'association et qu'il n'a pas la réponse à cette question.

Damien Coutaz signale que la réponse va être donnée au prochain conseil.

Catherine Frossard parle d'un creux non signalé sur la chaussée, vers le parc en face de St-Augustin, qui pourrait surprendre un cycliste et être potentiellement dangereux, surtout sur ce tronçon très fréquenté.

Stéphane Devaud répond que cela a été annoncé à la voirie et qu'ils feront les travaux.

Catherine Frossard a été interpellée par une citoyenne, qui avait trouvé quelqu'un urinant sur la porte de son garage. Elle signale la fermeture des toilettes publiques de la place Val de Marne et se demande s'il ne serait pas judicieux de les laisser ouvertes en particulier les soirs de manifestation. Du coup, elle demande la pratique de la commune pour ces toilettes.

Patrick Barman répond que tous veulent des WC, mais que très peu de gens les utilisent. Il signale que des jeunes les ont, par le passé, utilisées comme refuge, qu'il y avait eu beaucoup de salissures et des dégradations importantes. Plus personne n'y allait car malgré le travail régulier de la voirie, elles étaient peu accueillantes. La commune a refait le WC handicapé à neuf et l'a équipé d'un cylindre du système européen qui permet à toute personne possédant le badge de les ouvrir. L'office du tourisme dispose d'une clef faisant cet effet-là. Dans un deuxième temps, les autres WC ont été rénovés, mais avec une fermeture automatique des portes, le soir à 20 heures. L'office du tourisme peut prolonger cette ouverture. Pour les soirs signalés il s'agit peut-être d'un oubli. Il va suggérer au responsable de l'office du tourisme d'y faire attention. Il reconnaît qu'il y a un problème avec les personnes urinant à gauche à droite, en particulier sous les arcades de l'hôtel de ville.

Catherine Frossard, en lisant le règlement concernant les pompiers s'est rappelée avoir eu l'entretien de ses extincteurs privés l'année passée. La personne responsable de cet entretien lui a dit que la possession et l'entretien d'extincteurs dans les domiciles privés n'est plus obligatoire dans la loi cantonale. Elle lui a signalé que certaines communes ont rendu obligatoire ces extincteurs dans les domiciles privés. Catherine Frossard a vu que les règlements cantonaux avaient changé en 2015, mais n'a pas trouvé la position de la commune de St-Maurice et demande ce qu'a décidé la commune et s'il y a un règlement pour ce point.

Damien Revaz signale qu'en effet en 2015 les normes AEAI ont changé et qu'il n'y a plus d'obligation dans la loi cantonale si la commune peut garantir une arrivée des pompiers dans les 15 minutes après la déclaration du sinistre. Ce n'est pas le cas sur tout le territoire de St-Maurice, raison pour laquelle la commune de St-Maurice a décidé que cette obligation se maintenait sur son territoire.

Xavier Bruchez trouve regrettable de voter quand la conseillère en charge de ce dicastère n'est pas présente, invite à une prise de conscience, surtout sur un règlement où la commission ad hoc avait été poussée et stressée pour donner son rapport au mois de juin.

Damien Coutaz répond que ce sera transmis, que Gladys avait prévu d'être présente ce soir, qu'il n'a pas à donner des détails sur les raisons d'une absence, mais qu'elle s'est excusée pour un souci de dernière minute.

Diane Turin se pose des questions sur l'entretien des berges du Mauvoisin. Il y a des trous dans les murs et de la végétation qui pousse. Des maisons d'habitation sont toute proches et cela fait craindre des infiltrations. Cela fait un peu peur et elle se demande ce qui se passerait en cas de crue. Quelque chose est-il prévu pour assainir ces murs?

Stéphane Devaud signale qu'une demande au bureau Moret a déjà été faite avec une évaluation des coûts.

Thelma Hutin a constaté la pousse d'herbe dans les pavés, salue cet effort et demande si la commune a renoncé aussi aux herbicides dans les autres lieux de la commune.

Stéphane Devaud répond que la commune a renoncé totalement aux herbicides sur le territoire communal.

Thelma Hutin rajoute que pour le stand de tir elle n'en fait pas une fixation personnelle, mais qu'elle désire faire prendre conscience qu'il s'agit d'une parcelle polluée et que c'est à la commune d'exiger les réponses. Il y a un délai pour les communes pour exiger la remise en état de la parcelle (2020). Ensuite, elle devra la financer elle-même et cela peut la mettre dans des chiffres rouges.

Damien Revaz répond que ce délai s'applique à toutes les communes, mais que le terrain n'appartient pas à la commune, mais à la Confédération. Dans les 2 cas, c'est armasuisse (qui a été le pollueur et qui est le propriétaire) qui devra financer la remise en état. Il n'y a pas de dangers pour les finances communales.

Damien Coutaz remercie chaque personne présente pour son travail. Il donne les dates du prochain conseil général : le 11 décembre 2019 (budget 2020). Il convie les conseillers à une verrée au Philosophe. La séance de ce conseil général se termine à 21 heures.

Le président du Conseil Général
Damien Coutaz



La secrétaire
Catherine Frossard

